



Ne concerne pas les BTS

ACADEMIE DE STRASBOURG
CITE SCOLAIRE JEAN MONNET
2, PLACE ALBERT SCHWEITZER
CS 20240
67028 STRASBOURG CEDEX

RESTAURATION SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE
PERIODE DU 4 SEPTEMBRE 2023 AU 6 JUILLET 2024

L'inscription est ANNUELLE. Cette fiche EST A RENDRE OBLIGATOIREMENT à Mme BA à l'intendance, pour valider l'inscription de l'élève à la restauration scolaire.

Un changement sera possible via UNE FICHE MODIFICATIVE aux dates suivantes :

- Du 11/12/2023 au 22/12/2023 pour la période de 8 Janvier au 20 avril 2024
Du 08/04/2024 au 19/04/2024 pour la période du 6 Mai au 6 Juillet 2024

LA FICHE MODIFICATIVE NE SERA REMISE QUE SUR DEMANDE. AUCUNE MODIFICATION NE SERA PRISE EN COMPTE SI CETTE FICHE EST SOIT NON RENDUE, INCOMPLETE OU HORS DELAI.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : CLASSE :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER :

FACTURATION PAR MAIL : NON [] OUI [] MAIL VALIDE :

REGIME SOUHAITE

[] DEMI-PENSIONNAIRE AU TICKET Prix du repas : 4,75 €

RESERVATION DU DEJEUNER OBLIGATOIRE

Le dispositif repose sur un principe de paiement à l'avance. Les élèves au ticket devront recharger leur carte par tranche de 10 repas (soit 47,50 € minimum par rechargement), à l'Intendance par chèque, espèces ou via l'application MyTurboSelf, dès qu'il ne leur reste plus que deux repas sur la carte.

[] DEMI-PENSIONNAIRE AU FORFAIT
Facture envoyée au courant du trimestre au responsable légal financier

TABLEAU A COMPLETER (préciser les jours pour les forfaits 3, 4 ou 5 jours)

Table with columns for days (LUNDI, MARDI, MERC., JEUDI, VEND.) and rows for 3, 4, and 5 days, with sub-columns for tariffs (4/9 au 23/12, 8/1 au 20/4, 6/5 au 6/7).

POUR INFORMATION:

- L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LE PAIEMENT DES FRAIS.

A, le _ / _ / _

Signature du responsable :

RENDRE LE FORMULAIRE COMPLETÉ DÈS QUE POSSIBLE
AU SERVICE D'INTENDANCE ET AU PLUS TARD LE 22 SEPTEMBRE 2022